

Réunion du 07 Janvier 2024 à 20 heures 00

Convocation en date du 22 décembre 2023.

Sont présents : M. BÉCARD Nicolas, M. BILLEPINTE Thierry, M. DUCOURNAU Marc, M. FAUQUÉ Olivier, Mme FORT Agnès, Mme GAYRIN Laure, M. PAGES Lilian, M. ROUSSEAU Philippe.

Absentes : Mme CAMICAS Anne-Marie, Mme LABORDE Charlène.

Mme FORT Agnès est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2023 est lu et approuvé par le Conseil Municipal, il est signé par le Maire et la secrétaire de séance.

TRAVAUX INVESTISSEMENT 2023

- La communauté de communes n'a pas appelé le fonds de concours pour les travaux du pont (montant 16 148 €).
- Concernant la pose des alarmes et détecteurs à la salle des fêtes, la facture n'a pas été fournie dans les délais (1 875,50 €).
- Pour les travaux de peinture à l'église de Lelin, l'entreprise MARQUE n'est intervenue qu'en décembre au lieu de septembre, la facture reste à payer. A ce jour 50% des travaux sont réalisés.

Ces travaux d'investissement seront portés en reste à réaliser sur le budget 2024.

COMMUNAUTÉ de COMMUNES ARMAGNAC-ADOUR

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Conseil Communautaire : dossiers et travaux sur les transferts de charges. 22 communes sur 24 ont répondu favorablement aux conclusions de la CLECT

Le FPIC restera à la disposition des communes jusqu'à la fin de la mandature.

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par séance du 04 décembre 2023

le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Armagnac Adour a approuvé le nouveau tableau des attributions de compensation pour chaque commune.

Concernant la commune de Lelin-Lapujolle l'attribution est négative, montant : -72 185,20 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le montant de l'attribution de compensation pour la commune de Lelin-Lapujolle proposé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Armagnac Adour.

.

COMMISSION ENFANCE JEUNESSE

Concernant les écoles de la CCAA les effectifs diminuent :

2013 = 438 2022 = 365 2023 = 354

- Des travaux ont été faits à l'école de Saint-Germé : Végétalisation
- Intervention de la directrice de la CCAA dans deux cantines pour remettre de l'ordre au niveau des enfants
- Demande des parents participation garderie sur la commune d'Aire : Coût 4 jours 25 € et 5 jours 46 €
Refus de la commission, mais étude en cours.
- Présentation de deux enseignants projet Nafle.
Saint-Germé créer une école à l'extérieur avec jardin, poules, préau.
Risque projet pédagogique pour dynamiser les élèves : musique, théâtre niveau très bas afin de donner un accès à la culture.

CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION

Pour la commune diffusion de la concertation par affichage et parution dans le journal de la Dépêche le 03/12/2023.

Un logiciel a été développé et mise à disposition afin de mentionner les zones disponibles sur le territoire de chaque commune, il faut également indiquer le choix de l'énergie.

Concernant la commune de Lelin-Lapujolle toutes les zones seront remplies. Toutes les maisons d'habitation et les bâtiments agricoles seront répertoriés pour le photovoltaïque ainsi que les zones publiques : parking, terrain multisport.

Méthanisation : réserve de zone car la conduite de gaz (Terega) passe sur la commune.

Tous les administrés peuvent s'inscrire ou faire une remarque sur le registre mis à disposition à la mairie et ce jusqu'au 26 janvier 2024. (Communication sur l'info communale)

CÉRÉMONIES DES VŒUX

Elle se déroulera le dimanche 21 janvier 2024 à 16 H

QUESTIONS DIVERSES

- Le TOUR AUTO repassera sur notre commune le 26 avril 2024. La spéciale partira du parc des arènes de Riscle jusqu'à Nogaro. Départ de la course chronométrée de Saint Martin d'Armagnac.
- Réflexion à venir sur les investissements 2024, à débattre lors du prochain conseil municipal.
- Programme voirie de la CCAA : des zones ont été identifiées afin d'entrer dans le programme de réfection 2024. Puis prévision de 3 jours de point à temps pour rattraper les zones moins endommagées.

La réunion s'achève à 22 heures 30.

M. DUCOURNAU Marc

Mme FORT Agnès